RENFREW COUNTY AND DISTRICT HEALTH UNIT

Questions fréquemment posées au sujet de la COVID-19 : À l'intention des conseils scolaires, des écoles et des parents

7 octobre 2020

1. Quels sont les symptômes de la COVID-19?

Les symptômes courants de la COVID-19 incluent :

- Fièvre supérieure ou égale à 37,8°C
- Toux nouvelle ou qui s'aggrave
- Essoufflement

D'autres symptômes peuvent inclure :

- Maux de gorge
- Difficulté à avaler
- Changements dans le sens de l'odorat ou du goût
- Nausées, vomissements, diarrhée
- Écoulement nasal ou congestion nasale (différents des symptômes d'allergie habituels).

Des signes et symptômes atypiques de la COVID-19 doivent être pris en considération, en particulier chez les enfants :

- Fatigue inexpliquée, malaise ou douleurs musculaires
- Délire (état mental gravement modifié)
- Chutes inexpliquées ou déclin fonctionnel
- Exacerbation des maladies chroniques
- Frissons
- Maux de tête
- Croup

Pour obtenir la liste complète et une mise à jour des symptômes, veuillez consulter le Document de référence COVID-19 du ministère de la Santé.

2. Qu'entend-on par « un contact étroit »?

Un contact étroit est généralement défini comme une personne qui a eu une exposition prolongée dans un rayon de 2 mètres pendant plus de 15 minutes au moment où le cas était malade.

Pour connaître les définitions complètes et les mises à jour, veuillez consulter : Gestion de la santé publique des cas et des contacts de COVID-19 en Ontario

3. Qu'entend-on par « cas suspect », « cas probable » et « cas confirmé »?

Les descriptions « **cas probable** » et « **cas suspect** » devraient être considérées comme signifiant la même chose.

Fondamentalement, un cas suspect/probable est lorsque :

- Une personne présente des symptômes de la COVID-19 **ET** a été en contact étroit avec un cas confirmé.

Une personne en attente des résultats d'un test de la COVID-19 n'est pas considérée comme un cas suspect/probable À MOINS qu'elle n'ait été en contact étroit avec un cas confirmé.

Un « **cas confirmé** » est lorsqu'une personne obtient un test de laboratoire positif pour la COVID-19. Elle sera contactée directement par la Santé publique.

Des règles spéciales seront déclarées par la santé publique si l'école de votre enfant connaît une éclosion de la COVID-19 (selon les annonces de santé publique).

Pour obtenir les définitions complètes et mises à jour, veuillez consulter : Définition de cas — Maladie du coronavirus (COVIDE-19).

4. Qu'entend-on par « isolation »?

Restez à la maison, évitez tout contact avec les autres, gardez vos distances, lavez-vous les mains, couvrez votre toux et vos éternuements.

Pour obtenir des conseils sur la façon de s'isoler, veuillez consulter : Comment s'auto-isoler Coronavirus Disease 2019 (COVID-19)

5. Mon enfant a des symptômes de la COVID-19, que dois-je faire?

Vous devriez effectuer cette auto-évaluation en ligne tous les matins pour votre enfant. Cela vous donnera des conseils sur ce qu'il faut faire dans une variété de scénarios différents. Toutefois, le conseil de base si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 est :

- Gardez votre enfant à la maison
- Votre enfant doit s'isoler à la maison loin de ses frères et sœurs

- Vous devriez prendre des dispositions pour le dépistage de la Covid-19 pour l'enfant présentant des symptômes.
- Les contacts familiaux (colocataires et famille qui vivent dans la même maison que l'enfant présentant des symptômes) devraient auto-surveiller leurs symptômes et ne requiert pas de tests de dépistage s'ils n'ont pas de symptômes.
- Les membres du ménage (colocataires et famille qui vivent dans la même maison que l'enfant ou l'individu présentant des symptômes) peuvent continuer à fréquenter l'école, la garderie et à travailler en prêtant t une attention particulière aux règles de distanciation physique, de masquage et de lavage des mains

Vous pouvez communiquer avec le Centre virtuel de triage et d'évaluation du comté de Renfrew (VTAC) 1-844-727-6404 pour savoir où et quand faire tester votre enfant. Reconduire votre enfant directement pour le test de la COVID-19 n'enfreint pas les règles de l'auto-isolement, à condition que vous alliez directement au site de dépistage et retournez directement à la maison après le test.

Veuillez noter que le RCDHU n'organise pas de tests COVID-19, les appels doivent maintenant être dirigés vers le RCVTAC au 1-844-727-6404.

6. Quand mon enfant peut-il retourner à l'école?

a) Si votre enfant a un test de la COVID-19 négatif, il peut retourner à l'école 24 heures après que ses symptômes se soient résolus et qu'il n'a pas de fièvre (sans médicaments) pendant 24 heures. **Une note d'un médecin n'est pas nécessaire pour retourner à l'école.**

b) Si votre enfant n'a qu'**un seul symptôme** couramment associé à d'autres maladies, comme un écoulement nasal ou un mal de tête, il vous sera conseillé de garder l'enfant à la maison pendant 24 heures. Votre enfant peut retourner à l'école si ses symptômes s'améliorent.

c) S'il présente **deux symptômes ou plus**, il doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il puisse consulter un fournisseur de soins de santé et recevoir un autre diagnostic ou un résultat négatif au test de la COVID-19.

d) Si votre enfant se sent mieux, mais que vous êtes toujours en attente du résultat du test, votre enfant devrait rester à la maison et s'isoler jusqu'à ce que le résultat du test soit connu.

e) Si votre enfant n'a pas été testé, il doit s'isoler pendant 14 jours, à moins que **toutes** les dispositions suivantes ne s'appliquent :

- Un fournisseur de soins de santé leur a diagnostiqué une autre maladie
- Il n'a pas de fièvre (sans prendre de médicaments)
- Cela fait au moins 24 heures que ses symptômes ont commencés à s'améliorer (s'il avait des symptômes)

f) Si votre enfant a un test de la COVID-19 positif, vous serez contacté directement par la santé publique avec des conseils plus détaillés.

7. Mon enfant a reçu un résultat négatif de la COVID-19, mais il semble que son état s'aggrave et je suis inquiet. Que dois-je faire?

Communiquez avec votre médecin de famille. Si vous n'avez pas de médecin de famille ou si vous n'avez pas accès à votre médecin de famille, appelez le VTAC 1-844-727-6404 et vous aurez rendez-vous pour qu'un médecin de famille vous appelle à la maison.

8. Mon enfant a des symptômes de la COVID-19. Je n'ai aucun symptôme et je suis en attente des résultats du test de dépistage de la COVID-19 pour mon enfant? Puis-je continuer à travailler?

Oui, vous pouvez retourner au travail tant que vous n'avez pas été identifié par la santé publique comme un contact étroit d'une personne qui a été testée positive à la COVID-19 et n'ayez pas de symptômes. Il est important que vous auto-surveilliez vos symptômes et prêtiez une attention particulière aux règles de distanciation physique, de masquage et de lavage des mains.

Pour obtenir des conseils sur la façon d'auto-surveiller, veuillez consulter : Coronavirus Disease 2019 (COVID-19)

Si un membre de votre ménage est positif à la COVID-19, vous serez contacté directement par la santé publique avec des conseils plus détaillés.

9. Mon enfant a reçu un résultat positif de la COVID-19, doit-il avoir un résultat négatif au test de la COVID-19 ou une note d'un fournisseur de soins de santé pour retourner à l'école après s'être remis de la COVID-19?

Non. L'enfant peut retourner à l'école s'il a terminé ses 14 jours d'auto-isolement et à condition que l'enfant n'ait pas de fièvre et que ses symptômes s'améliorent depuis au moins 72 heures.

10. Le personnel de l'école doit-il avoir un résultat négatif du test de la COVID-19 ou une note d'un fournisseur de soins de santé pour retourner à l'école après s'être remis de la COVID-19?

Non. Le personnel de l'école peut retourner à l'école s'il a terminé ses 14 jours d'auto-isolement et à condition qu'il n'ait pas de fièvre et que ses symptômes s'améliorent depuis au moins 72 heures.

11. Si quelqu'un dans l'école de mon enfant est positif pour la COVID-19, dois-je faire tester mon enfant?

Si une personne d'un milieu scolaire est testée positive pour la COVID-19 et que votre enfant n'est pas considéré comme un contact étroit, vous n'avez pas besoin de faire tester votre enfant ou de le garder à la maison. Le RCDHU communiquera directement avec les parents s'il est déterminé que leur enfant est considéré comme un contact étroit et fournira des conseils sur le test, si et quand il est nécessaire.

12. Que se passe-t-il si quelqu'un dans la classe de mon enfant est positif pour la COVID-19?

Si une personne dans un milieu scolaire reçoit un test positif pour la COVID-19 et que votre enfant est un contact étroit, un membre du personnel de RCDHU vous contactera directement pour obtenir des renseignements sur la façon et le moment de se faire tester pour la COVID-19 et d'autres mesures à prendre.

13. Dois-je m'isoler (rester à la maison du travail) si quelqu'un dans la classe de mon enfant a été testé positif à la COVID-19?

Non. Vous pouvez continuer à travailler tant que votre enfant est en mesure de prendre soin de lui-même et reste asymptomatique. Si votre enfant présente des symptômes, voir Question #5.

14. Qu'est-ce qui est considéré comme une éclosion dans une école?

Une éclosion serait déclarée dans une école une fois qu'il a été déterminé qu'il y a deux cas positifs ayant un lien épidémiologique (par exemple, ces enfants auraient pu être infectés par la COVID-19 à l'école, soit les uns par les autres, soit par une source commune). Chaque cas devra être évalué et il faudrait déterminer que la transmission s'est produite à l'école avant de la confirmer comme une éclosion puisqu'il est possible que des élèves ou du personnel aient été infectés à l'extérieur du milieu scolaire.

15. Que se passe-t-il lorsqu'il y a une éclosion dans une école?

Si une éclosion dans une école est confirmée, le RCDHU communiquerait avec les parents de contacts étroits pour les informer et les aiderait avec les prochaines étapes qui comprennent rester à la maison, la surveillance des symptômes et le dépistage lorsqu' il est approprié. Le RCDHU continuera d'enquêter pour déterminer tout autre contact étroit et surveiller la situation jusqu'à ce qu'une éclosion puisse être déclarée terminée. Cela comprend la question de savoir si une salle de classe et/ou l'ensemble de l'école devraient être fermées.

16. Quel est le rôle du bureau de santé du comté de Renfrew et du district?

- Appuyer les conseils scolaires dans leurs plans de réouverture et fournir de l'information et du soutien en matière de santé publique pour la mise en œuvre des normes et des directives provinciales.
- Faciliter l'échange de connaissances par l'entremise de diverses plateformes avec les intervenants et la communauté scolaire en assurant un engagement continu et une écoute active.
- Fournir des conseils en matière de prévention et de contrôle des infections aux écoles pour les scénarios à l'école et en matière de transport.

- Gérer les cas et les éclosions de la COVID-19, y compris fournir des conseils aux écoles sur la confirmation et le contrôle des éclosions.
- Appuyer les tests et la surveillance de la population scolaire.
- Fournir un soutien continu par l'aide d'une infirmière spécialisée dans l'école de santé publique qui sera affectée à un secteur d'école et qui pourra aider à répondre aux demandes de renseignements spécifiques à l'école et à se rendre régulièrement dans les écoles.
- Fournir des ressources adaptées à l'âge sur la COVID-19.
- Fournir un soutien au mieux-être mental, y compris l'élaboration de ressources et d'outils scolaires sur des sujets comme la résilience, les habiletés d'adaptation positive et la réduction du stress et de l'anxiété.
- Faciliter les liens avec les ressources et le soutien communautaire offerts au personnel scolaire, aux élèves et à leurs familles.